

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 mai 2011

CP 11/05-26

L'an deux mil onze, le 30 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusé ayant donné procuration de vote : M. Hébral.

**CENTRE UNIVERSITAIRE
CONSTRUCTION DE L'I.U.P. « ARTS APPLIQUÉS »
DEMANDE DE SUBVENTION EUROPEENNE (FEDER)**

Conformément aux orientations de notre Budget Primitif 2009 le Conseil Général a approuvé la construction du bâtiment destiné à accueillir l'IUP « Arts Plastiques », dans le cadre d'une autorisation de programme de 2 800 000 €.

Je vous rappelle que cette extension du Centre universitaire permettra d'assurer un enseignement des Arts Plastiques orienté vers les métiers de l'artisanat et de l'industrie grâce à son « innovathèque » et sa « matériauthèque », qui feront le lien entre science et design et seront au service du développement de l'innovation productive.

Le coût global de l'opération, arrêté à 2 800 000 € prévoit une participation de l'Etat et de la Région, auxquelles il faut aujourd'hui ajouter une participation de l'Europe au titre du Fonds Européen de Développement Régional, Axe 1, mesure 2 relative au renforcement du potentiel de recherche.

Au terme de cet exposé, je vous demanderais donc, après en avoir délibéré, de m'autoriser à solliciter auprès du Préfet de Région, autorité de gestion, une subvention au titre du FEDER, venant compléter le plan de financement de l'IUP Arts Plastiques.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du Préfet de Région, autorité de gestion, une subvention au titre du FEDER, Axe 1, mesure 2 relative au renforcement du potentiel de recherche venant compléter le plan de financement de l'I.U.P. Arts Plastiques.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,